Centre de recherche
et d'aide pour narcomanes

La réalité québécoise

Le Québec connaît depuis plusieurs années, une pénurie de ressources médicales en mesure d'assurer un suivi avec un traitement de substitution pour les personnes dépendantes des opioïdes. Certaines régions du Québec n'offrent tout simplement pas de traitement de substitution alors que d'autres ont un seuil d'accessibilité restreint particulièrement la région de Montréal.

Comment assurer le relais du traitement médical vers le Québec.

Il est possible d'organiser un transfert (un relais médical vers le Québec) temporaire ou permanent sans rupture de service et ainsi assurer la continuité du traitement de substitution d'un patient en TDO. Pour ce faire, **avant** le déplacement, il est **indispensable** que le médecin traitant ou l'infirmière communiquent avec monsieur Frédéric Venne, au 514-527-6939 poste 224 ou par courriel frederic.venne.cran@ssss.gouv.qc.ca.

Voici les conditions minimales pour assurer une continuité de traitement médical :

1. La demande de transfert temporaire ou permanente doit nous parvenir, **au moins**, une semaine **avant** le déplacement.

2. Lors de transfert temporaire, la durée maximale du relais médical offert est de 30 jours. À l'issue de cette période, la prescription ne sera pas renouvelée.

3. Les personnes immigrant au Québec pourront être suivies sur une base permanente dans la mesure où elles font des démarches pour obtenir une carte d'assurance maladie valide pendant les trois premiers mois de leur séjour. Sinon, le médecin procédera au sevrage.

4. La prescription sera remise **seulement** dans le cadre d'un rendez-vous. Le patient devra présenter une carte d'identité valide, avec photo, pour l'ouverture de son dossier.

5. Pour les transferts temporaires, aucun service médical ou psychosocial ne sera donné en dehors de l'ordonnance de méthadone ou de Suboxone^{MC}. Donc aucune modification de la médication ne sera possible.

6. Des frais seront demandés par le pharmacien pour la dispensation de la médication. Les coûts du Suboxone^{MC} au Québec sont élevés.

Au Québec, la prescription et la distribution de la méthadone sont réglementées par des organismes professionnels, soit le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec. Santé Canada autorise la distribution de méthadone et de comprimés de Suboxone^{MC}(buprénorphine/nalaxone).

Pierrette Savard
16 novembre 2011